



## **Fiche n°4 « Le mouvement spécifique de catégorie C »**

Objectif de la fiche : rétablir un mouvement spécifique sur poste pour la catégorie C administratifs.

Motif invoqué par la DG : difficulté à pourvoir des services qui présenteraient un manque d'attractivité, notamment géographique.

**Lors de la mise en place des règles de mutations de la DGFIP, il avait été décidé la possibilité d'un mouvement spécifique pour la catégorie C.**

**L'administration ne l'a jamais organisé !!**

Aujourd'hui, elle le ressort des tiroirs, comme elle l'a fait il y a deux ans quand elle a supprimé le mouvement complémentaire pour les catégories A et B.

## **Argumentaire CGT**

**Depuis la mise en place des règles de gestion à la DGFIP, la CGT Finances Publiques a porté, et porte toujours, la mise en place d'un mouvement spécifique sur poste dans le but de combler des vacances laissées par les mouvements de mutations (général et complémentaire).**

**La façon dont procède l'administration aujourd'hui ne constitue qu'un palliatif à la suppression du mouvement complémentaire.**

**Bref, il faut comprendre une façon de faire passer la pilule !**